



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

logement social

Question écrite n° 90162

Texte de la question

Mme Sylviane Alaux attire l'attention de Mme la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité sur l'accès au logement locatif. Le cadre légal prévoit que, d'ici 2025, les communes de plus de 3 000 habitants devront atteindre le quota obligatoire de logements sociaux de 25 %. Force est de constater que nombre de communes accomplissent des efforts certains pour arriver à respecter ce quota. Mais il faut également souligner que de nombreuses communes mettent tout en œuvre pour favoriser l'accès au logement locatif social mais également l'accession sociale à la propriété. Or, à ce jour, les chiffres sur l'accession sociale à la propriété ne sont pas comptabilisés. De fait, les communes ont donc beaucoup de mal à rentrer dans le cadre strict des 25 % qui ne concernent uniquement l'accès au logement locatif. En conséquence, elle lui demande si le Gouvernement compte prendre des mesures sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Sylviane Alaux](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (6^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90162

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Logement, égalité des territoires et ruralité

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 octobre 2015](#), page 7672

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)